

conférence d'examen, on a adopté une nouvelle clause autorisant n'importe quel État à convoquer un groupe consultatif d'experts si l'application de la Convention pose un problème. On a également demandé aux signataires de commencer à mettre en oeuvre des mesures pour réduire les ambiguïtés et favoriser la coopération internationale. Ensuite, à l'automne 1987, on a commencé un échange de renseignements annuel sur les installations de recherche, sur les produits biologiques et sur l'incidence de maladies rares. La troisième conférence d'examen est prévue pour l'automne de 1991.

Le rapide succès de la Convention sur les armes biologiques n'a eu aucune incidence sur les négociations relatives aux armes chimiques. Malgré la poursuite des travaux dans le cadre de la Conférence du désarmement (CD) pendant les années 1970, ce n'est qu'au milieu des années 1980 que l'on a commencé à croire à la conclusion éventuelle d'une convention interdisant complètement les armes chimiques. En 1982 et 1984, l'Union soviétique et les États-Unis, respectivement, ont déposé des projets de traité en vue d'une convention sur les armes chimiques.

En 1985, les deux puissances ont décidé d'entamer, parallèlement aux travaux de la CD, des discussions bilatérales sur un plafonnement des armes chimiques. Depuis lors, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'élaboration d'un traité détaillé. Toutefois, malgré ces progrès, des développements alarmants sur la scène internationale, de même que des allégations faites récemment au sujet de l'utilisation d'armes chimiques par certains pays, ont avivé les inquiétudes. Depuis 1980, le Secrétaire général des Nations Unies a mené plusieurs enquêtes pour vérifier le bien-fondé de ces accusations. Une série de rapports déposés par l'ONU depuis 1984 ont confirmé que l'Irak s'était servi d'armes chimiques contre l'Iran pendant la guerre qui les opposait. Le 1^{er} mars 1988, l'Irak aurait de nouveau employé de telles armes, cette fois contre sa propre population kurde. Le 26 avril de cette même année, le Secrétaire général de l'ONU a présenté au Conseil de sécurité un rapport sur l'utilisation d'armes chimiques dans le conflit irano-irakien. Le rapport a révélé que de l'ypérite et des gaz neurotoxiques avaient été utilisés, mais sans préciser par quels pays. L'Iran et l'Irak sont tous deux signataires du Protocole de Genève.

On s'est également interrogé sur les intentions de la Libye. En 1988, les États-Unis ont annoncé qu'elle était en train de construire une usine d'armes chimiques à Rabta, à quelque quatre-vingts kilomètres au sud-ouest de Tripoli. Malgré les dénégations de la Libye, Washington n'a pas cessé de porter des accusations, avec des preuves à l'appui. Il a aussi été démontré que des sociétés ouest-allemandes et japonaises avaient fourni les techniques utilisées pour construire ces installations. L'affaire a été relancée en mars 1990 lorsqu'un porte-parole américain a déclaré qu'il était prouvé que la Libye fabriquait bien des armes chimiques. Washington n'a jamais voulu exclure la possibilité de recourir à une opération militaire pour détruire les installations en question.